

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES

Dénomination : 1K ENERGIE
n° de gestion : 2007B00195
n° d'identification : 494 078 694
n° de dépôt : A2012/004558
Date du dépôt : 07/06/2012
Pièce : statuts mis à jour du 04/05/2012



805938



1K ENERGIE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7000 euros
Siège social : 159 Route de Sernhac
30840 MEYNES
494 078 694 RCS NIMES

STATUTS MIS A JOUR LE 4 MAI 2012

SUITE A

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

« certifié sincère et conforme à l'original »

IK Energie
Société à responsabilité limitée
Au capital de : 7 000 €
Siège social : 159 Route de Sernhac – 30840 MEYNES

Le soussigné :

M. SIEBERT Gilles
Demeurant 159 route de Sernhac 30840 Meynes
Née le 20 juin 1968 à Toulon (83)

A établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Statuts

Article 1er
Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2
Objet

La société a pour objet : L'activité de vente, installation et la maintenance de climatisation, de divers matériaux utilisant les énergies renouvelables, d'électricité générale.

Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement

Article 3
Dénomination

Sa dénomination sociale est : **IK Energie**

Son sigle est : **IKNRJ**

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de renonciation du captai social.

Article 4
Siège social

Le siège social est fixé à : **11 Chemin de la Fontaine de Noquet, 30210 FOURNES**

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5
Durée

La société a une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation

65

Article 6
Apports

Apports en nature: 3500€

**M. SIEBERT Gilles apporte à la société, dans les conditions fixées ci-après :
1 Véhicule citroen C15 Fourgonnette valeur 2000€ + 1 caisse à outils valeur 1500€**

Apports en numéraire : 3500 €

M.SIEBERT Gilles apporte et verse à la société une somme totale de 3500€.

La somme totale versée, soit 3500€, a été déposée le 18/01/2007 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Société

Banque Populaire du Sud zac Arnède 30210 REMOULINS

Article 7
Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 7000 €

Le capital est divisé en 100 parts égales d'un montant de 70 Euros chacune, intégralement libérées.

Article 8
Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. SIEBERT Gilles

Article 9
Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle.

Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10
Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 Décembre (Par exception, le premier exercice sera clos le 31 Décembre 2007)

Article 11
Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

G.S.

Article 12
Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée à la chambre des métiers.

Article 13
Frais/formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Nimes, le 15 Janvier 2007

En 5 exemplaires.

Signature de l'associé

gilles SIEBERT



Enregistre a . SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES NIMES-EST
Le 29/01/2007 Bordereau n° 2007/118 Case n°44
Enregistrement : Exonéré Pénalités : Ext 770
Total liquidé : zéro euro
Montant reçu : zéro euro
L'Agent


Jean-Marc GARCIA
Agent des impôts

G.S.